OLYS Conditions Générales de Vente Applicables aux professionnels

Article 1 - GENERALITES

Article I - GENERALITES Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après «CGV») sont éditées par OLYS, SAS au capital social de 9 956 328 € enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 320 387

«CGV») sont editees par OLYS, SAS au capital social de 9956 326 e enregistrée au nCS de Lyon sous le numéro 320 387 483, dont le siège social se trouve 2 rue des Erables 69760 LIMONEST.

Les CGV s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes de OLYS de produits ou prestations de service réalisées sur nos sites dédiés aux professionnels auprès de toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale (ci-après « Client»). Toutes autres conditions r'engagent OLYS qu'après confirmation écrite de sa part. Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogues, publicitées, listes de prix, site Internet, notes, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle et peut être modifié par OLYS sans préavis. Le seuf fait de passer une commande ou d'accepter une offre de OLYS comporte l'acceptation sans réserve des CGV qui prévalent sur toutes les conditions générales d'acht, sauf accord dérogatoire exprès, préalable et écrit de OLYS. Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par OLYS, les commandes postérieures. Elles peuvent être complétées par des confidions particulières ou les conditions propres des fournisseurs des produits et services achetés par le Client auprès de OLYS. Article 2 – COMMANDES.

Article 2 - COMMANDES.
Les commandes peuvent être réalisées par courrier électronique ou postal auprès du service commercial. Une commande ne peut être acceptée qu'au retour de notre devis définitif et lisible sans rajout manuel qui pourrait en modifier le montant total, avec la mention « Bon pour Commande, les nom, prénom, fonction du signataire, la date, le cachet mentionnant le n° de Siret, la signature du Client, et l'indication du mode de réglement retenu. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un Client ne pourra être prise en compte que si la commande n'est pas encore traitée par notre système informatique et si la demande est faite par courriel à l'adresse de votre conseiller habituel et confirmée par nos services.

l'adresse de votre conseiller habituel et confirmee par nos services.

Dans le cas où le Client passe une commande à OLYS, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), ou en cas de retard de paiement ou de dépassement d'encours, OLYS pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client ne puisse prétendré à une quelconque indemnité.

Dans le cas de vente de logiciel, le Client ne peut se rétracter ou annuler la commande si le logiciel est descellé et / ou si les produits ont été endommagés du fait du Client. S'agissant des logiciels préinstallés, le terme descellé s'entend dès l'activation desdits logiciels.

2.1 Caractéristiques des matériels et logiciels
OLYS n'a d'autre obligation que de livrer des matériels et des logiciels conformes à la documentation technique remise au Client. Toutefois, OLYS pourra opérer toute substitution ou modification aux spécifications des matériels et des logiciels commandés, pour autant que le fonctionnement de l'ensemble n'en soit substantiellement modifié, mais sans avoir l'obligation de modifier les matériels ou des logiciels livrés antirérieurement. Les modifications sus-énoncées ne sauraient en aucun cas ni justifier l'annuiation de la commande, ni donner au Client le droit d'exiger de OLYS qu'il livre aux lieux et place des matériels commandés, un matériel comportant lesdites modifications.

2.1 Caractéristiques prise en main à distance et sauvegarde
En cas d'achat du service de sauvegarde, Notre Société n'est pas
responsable du contenu mais uniquement du maintien aux
conditions opérationnelles des sauvegardes.
En cas de prise en main à distance par Notre Société, celle-ci
sera via un agent (accompagné un code ou mot de passe) avec
validation préalable du Client.
L'installation d'un agent pourrait également être nécessaire pour :
un état des lieux matériels et logiciels de la machine avec
notification proactive, création de rapports et management des
patchs.

La liste des prix vendeur ne constitue pas une vente. Elle peut être modifiée unilatéralement sans information préalable. Les marchandises sont facturées au prix convenu lors de la passation de la commande, dans la limite du délai d'option (fixé à 3 jours de la commande, dans la limite du délai d'option (fixé à 3 jours dans le cas d'un devis) et des conditions économiques générales (taxes, taux de change, ...) au moment de la livraison. Au-delà du délai d'option, il appartient au Client de se rapprocher de nos services afin d'établir un nouveau devis. Dans le cas des produits indexés sur une devise : toute variation de plus de 2% à la délaveur de OLYS, du cours de la devise par rapport à l'euro définie le jour de l'offre, sera répercutée le jour de la facturation. Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes, frais de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt de OLYS. Tou timpôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que OLYS serait amené à certoyer compte tenu de ses résultats ou de la priseen charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. OLYS ne gère aucun reliquat, sauf acceptation écrite de notre part.

Article 4 - PAIFMENT

Article 4 - PAIEMENT

Tout règlement versé à OLYS ne saurait être considéré comme des arrhes. Sauf conditions particulières expressément écrites ou conditions spécifiques accordées au Client après étude de son dossier, les paiements doivent être exécutés par virement âla commande, carte bancaire ou par chéque à la commande. Aucun paiement en espèce ne sera accepté. OLYS se réservele droit de demander un chèque de banque au Client dans le cas où les sommes engagées seraient importantes. Dans lecas où OLYS accepterait un paiement par traite, le Client doit la lui retourner acceptée et domiciliée dans un délai de huit jours; Les frais sont à la charge du Client, à défaut de retour de la traite acceptée des régible. En cas d'avoir, celui-ci est utilisable durant 1 an à compter de sa date d'établissement, au-delà de ce délai il n'est ni remboursable, ni imputable sur une facture. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par OLYS, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de traites acceptables; il en sera de même en cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce par le Client. OLYS, peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement. En cas

d'encours, celui-ci ne sera accepté qu'à partir de 3000 € H.T. de commande mensuelle et dans la limite d'autorisation de votre encours. Toutes les commandes que nous acceptons le sont, compte tenu du fait que le Client présente les garanties financières suffisantes et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance. En cas de refus par le Client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, O.LYS pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité. Pour tout nouveau Client, la première commande doit être accompagnée d'un extrait Kbis de moins de trois mois, afin d'effectuer l'ouverture de compte. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, sans que cette c lause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Le taux d'intérêt légal ; tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sans écarter la possibilité d'appliquer une indemnisation complémentaire. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalté oune partie des sommes dues par lui, in opèrer une compensation. Lorsque le Client est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, QLYS peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que le Client ne puisse réclamer des dommages et intérêts à QLYS. Le Client accepte sans réserve de recevoir dens en sur le sur de maier et et subordonné à la fourniture duditou desdits logiciels. Les réglements ne sauraient être sur exporte des revices quel que soit le fournisseur des prestations de service, quel que soit le fournisseur des pr

des services susvisés. La vente devient parfaite dès le règlement completdes factures. Si le prestataire de service de logiciel est OLYS, ce dernier ne saurait être tenu responsable des retards, des imprécisions ou des modifications dans la réalisation du cahier des charges qui doit être fourni par le Client préalablement à la commande et sous sa seule responsabilité. Par ailleurs, le cahier des charges ne donnera lieu à un engagement quelconque de réalisation de OLYS qu'à condition d'avoir été soumis préalablement à la validation par signature des deux parties.

En cas d'achat de services et/ou produits sous forme d'abonnement, celui-ci sera facturé mensuellement sur la base d'une consommation réelle. Les abonnements mensuels sont reconductibles tacitement automatiquement pour la même durée. La résiliation ou la modification du nombre d'abonnements peuvent se faire par tout moyen écrit notamment par mail à bimgèbimof, re à tout moment. Elle prendra effet le mois suivant sous réserve d'être reçue avant le 25 de chaque

En cas de sauvegarde, celle-ci sera facturée mensuellement en fonction de la consommation des données stockées et transférées.

Article 5 – LIVRAISON ET TRANSPORT OLYS se charge de l'expédition par la tra

OLYS se charge de l'expédition par le transporteur de son choix, sans que cela ne modifie les règles ci-dessous. Les frais de ports en sus, calculés en fonction du poids, sont à la charge du Client.

en sus, calcules en ronction ou poios, sont a la charge ou Client.

5.1 Risques et transport – Le matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté dans les établissements de OLYS. Les risques et périls du transport (notamment perte, détérioration ou vol) sont à la charge du Client. Il appartient au Client, en cas d'avaire des marchandises livrées ou de manquants, deffectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves sur les documents de transport et de protestations motivées parlettre recommandée avec AIR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à OLYS, sera considéré comme accepté par le Client. Laresponsabilité de OLYS ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte (sauf dans les conditions mentionnées ci-dessus) ou vol, même si elle a choisi le transport, de

transporteur.

5.2 Lieux de livraison – La livraison s'effectue par remise directe de la marchandise au Client, par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du Client, par remise des marchandises à un transporteur, ou au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande. En cas d'absence lors de la livraison, une deuxième présentation, aux frais du Client, est effectuée par le transporteur ou son représentant; en cas de défaut de retirement au lieu de retrait indiqué le matériel est généralement retourné à OLYS qui se réserve le droit de disposer du matériel non réclamé et de reporter à une date ultérieure l'exécution de la commande laissée en souffrance par le Client sur d'autres matériels. Dans la mesure où les produits commercialesés par OLYS sont soumis en tout ou partie à des réglementations internationales de contrôle de la destination finale, ces produits ne peuvent être exportés ou réexportés en tout ou partie sans l'obtention préalable de licence(s) ou autorisation(s) du ou des pays concernés. Ce contrôle s'étend aux matériels et rechanges livrés au titre du service après-vente, la documentation, les règles d'emploi et informations de toutes sortes liées à ces produits.

d'emploi et informations de toutes sortes lees a ces produits.

5.3 <u>Délais de livraison</u> – Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et informatif; Ils dépendent notamment de la disponibilité chez nos fournisseurs et des transporteurs. OLYS s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués en fonction du délai logistique de référence dans la profession. Même en cas d'acceptation écrite de délais fermes, OLYS est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais dans les cas suivants : aléas techniques, défaillance des formisseurs de OLYS, ruture de stock, défaillance du transporteur, force majeure, cas fortuit, inexactitude ou défautde renseignement à fournir par le Client, délai différé à la demande du Client, absence de réglement ou réglement incomplet, retards liés aux formalités douanières. Si OLYS n'estpas en mesure de fournir le produit commandé, nous vous en informerons et nous vous proposerons la livraison d'un produit équivalent ou un avoir de la valeur du produit indisponible.

5.4 <u>Réception</u> – A la réception des marchandises, le Client doit Immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapportau contrat. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, en cas de vices apparents ou de produits manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant

sur les produits livrés, ne sera acceptée par OLYS que si elle est effectuée par écrit dans les 3 jours suivants la livraison des produits. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications produits. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Dans ce cas, le Client pourra demander le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de OLYS sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à l'annulation de la commande. La réception sans réserve des produits commandés couvre tout vice apparent ou manquant. La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des marchandises concernées.

5.5 - Installation -

5.5 - Installation —

Le Client s'engage à respecter les prérequis fournis par OLYS et énoncés dans le devis de service qu'il aura préalablement dûment accepté. Préparation du site d'installation du matériel : avant la livraison, il incombe au Client, sous as seuleresponsabilité et celle de l'entreprise choisie par lui, de faire exécuter à ses frais les préparatifs de l'installation du matériel, le nom de l'entreprise fut-il ou non suggéré à la demande du Client par OLYS. Ces préparatifs doivent correspondre aux recommandations de OLYS et aux normes techniques en la matière. Dans le cas où le site ne serait pas conforme, OLYS pourra refuser de livrer et installer le matériel. Installation : L'installation sur site est facturée en sus du prix de vente, conformément au tarif en vigueur à la date de la commande. Réception du matérie!

La mise en route du matériel par un technicien OLYS est constalée par le Client ou l'un de ses représentants. Elle a pour effet de s'assurer à partir des tests techniques OLYS du bon fonctionnement du matériel et est suive d'un procès-verbal de mise en ordre de marche technique signé par les deux parties. Ce procès-verbal de mise en ordre de devis.

Toute autre prestation devant faire l'objet d'un nouveau devis et d'un nouveau procès-verbal y correspondant.

Le Client donne mandat à tout signataire des documents de réception des produits livrés, et dispense expressément OLYS de vérifier la qualité de ce signataire.

vertiter la qualité de ce signataire.

Article 6- RECLAMATION SERVICE APRES VENTE
6.1 Réclamation - Toutes les réclamations, quelle qu'en soit la nature, relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités, un vice apparent, un manquant, une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par OLYS, doivent êtreformulées par écrit (au Service Technique ou à votre interlocuteur habituel) dans un délai de 3 jours à réception des marchandises, sans négliger les recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation cessera d'être acquis. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité de cette réclamation. Le Client doit permettre à OLYS d'effectuer toutes les opérations de vérification sur site relatives aux réclamations.

operations de verification sur site relatives aux reclamations.

6.2 <u>Procédure de retour</u> - Les étiquettes collées sur toutes les pièces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent être conservés en parfait état. Dans le cas inverse, le Client ne peut bénéficier de son droit à réclamation et doit verser la somme de 35 € H.T. afin de couvrir les frais de conditionnement des pièces dont l'emballage d'origine aurait disparu ou aurait été trop détérioré. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable de OLYS et un numéro de retour. Le Client dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un déal de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez OLYS: A défaut d'accord concernant le retour d'un deils et sois retourné sera refusé. Le retour des marchandises s'effectue aux trais du Client. Par contre, les frais de renvoi une fois le SAV effectué incombent à OLYS. A défaut d'accord concernant le retour d'une marchandise, toute marchandis er teurné serais et neune à la disposition de l'acheteur à ses frais, risques et périls, lous frais de transport, de stockage, de manutention étant à la charge du Client.

Article 7 - GARANTIE
7.1 Garantic constructeur OLYS pourra à sa discrétion renvoyer le Client directement vers le
constructeur, si OLYS estime notamment que cette garantie n'est
pas de son ressort et que de ce fait elle ne peut être tenue pour
responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le
cadre de sa garantie. La durée de garantie est notifiée dans le
document du constructeur accompagnant le matériel. La garantie
porte sur les pièces jugées défectueuses par OLYS sous réserve
que les défauts constatés ne soient pas dus à une mauvaise
utilisation ou manipulation du client. La garantie cesse dès lors que
le client fait appel à un réparateur non agrée par OLYS. Tout retour
de produit doit préalablement être validé par OLYS. Le retour doit
se faire dans l'emballage d'origine.

7.2 Garantie contractuelle - A compter du 7 aout 2024 les produits vendus par Notre Société bénéficient d'une garantie de trois ans sans frais. Voir annexe Contrat de garantie commerciale. OLYS offre une garantie contractuelle sur les matériels neufs. Elle s'exerce à compter de l'installation. La garantie sur site comprend les pièces ou sous-ensembles, la main-d'ouvre et le déplacement. En cas de retour atelier, les produits défectueux devront être retournés par le Client dans leur emballage d'origine. Ces matériels seront accompagnés de l'étiquette retour précisant la nature du défaut, ainsi que d'une photocopie du bon de livraison. La garantie retour-atelier comprend les pièces ou sous-ensembles et la main-d'œuvre. Les frais d'expédition et les risques versent à la charge du Client. Les frais de réexpédition et les risques supportés par OLYS. Aucun retour ne sera accepté en cas de non-respect de ces formalités. Pièces et matériels échangés deviennent la propriété de OLYS. La garantie ne couvre pas les consommables et ne s'applique que pour une utilisation normale des équipements. OLYS se réserve le droit d'effectuer toute modification améliorant les matériels. Le Client s'engage à ne pas effectuer de modification, emballages, sans l'accord préalable et écrit de OLYS, et à utiliser la documentation relative aux caractéristiques, spécifications et performances des matéries qui lui sera fournie par OLYS. La non-observation de cette règle entraînera immédiatement la perte de la garantie. OLYS n'aura aucune obligation de garantie vis-à-vis du Client, si celui-ci a modifié les matériels livrés, ou les a associés avec un équipement non homologué par OLYS ou incompatible avec les caractéristiques techniques de matéries livrés ou les a associés avec un équipement non homologué par OLYS ou incompatible avec les caractéristiques techniques de matéries livrés la garantie des logiciels applicatifs standards est définie au catalogue pour chaque applicatif standard La garantie r'est aucunement prolongée en cas d'indisponibi

7.3 Garantie légale - Au titre de la garantie des vices cachés

ou de la non-conformité, OLYS ne sera tenue que du remplacement sans frais ou à la réparation des marchandises défectueuses sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Client et qui sont entièrement fabriqués par OLYS. Elle est exclue des lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Cette garantie ne concerne que les vices cachés ; nos clients étant des professionnels, le vice caché s'entend comme un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le Client. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et nos Clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits. Cette garantie est limitée aux 6 premiers mois d'utilisation, la garantie cessant de plein droit à l'issue de cette période et dès lors que notre Client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de vinqt jours francs à partir de sa découverte. La charge de la preuve de la date d'utilisation de nos produits et du jour de la découverte du vice incombe au Client. Enfin OLYS ne sera tenue à aucune garantie d'éviction du fait des tiers.

Tos produits et u jour de la decouverte du vice micombe au Client. Enfin OLYS ne era tenue à aucune garantie d'éviction du fait des tiers.

7.4 Exclusion de garantie — OLYS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présents sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. OLYS s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au Client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au Client un matériel équivalent ou supérieur. Dans ce dernier cas, le Client aura à s'acquitter de l'éventuelle différence de prix. Sous réserves dispositions légales impératives, laresponsabile de OLYS est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses. OLYS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. OLYS ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou different dans les cas suivants:

• les détériorations résultant de négligence, d'adaptations, d'erreur de raccordement, de manipulation, de réglages (aures que les réglages habituels de fonctionnement) ou d'utilisation inappropriée du produit qui ne respecte pas les instructions du fabricant et de OLYS;

1 'Usage d'équipement non-conforme aux spécifications techniques de OLYS ou du Fabricant ou, plus généralement toute utilisation défectueuse ou maladroite;

• toute modification ou transformation mécanique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne.

• une mauvaise aération du matériel ou une installation impropre/incorrecte des logiciels;

• les frais relatifs: à l'entretien périodique, à la réparation, au remplacement de p

- pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conformes aux spécifications techniques de OLYS ou du Fabricant; Fabricant ; les mises à niveau et mises à jour, tant logicielles que matérielles. si le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié.

- en cas de faillite ou impossibilité de fourniture du Constructeur ; le Client ne peut se retourner contre OLYS, laquelle n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur
- n'assument aucune responsaria.

 Les produits de ce constructeur.

 De plus, la garantie de **OLYS** ne s'applique pas aux produits suivants : les consommables, batteries, logiciels, oreillettes, casques et tout produit dont la garantie est exceptionnellement

official defaut d'un produit dont la garantie est exceptionneillement inférieure à un an OLYS décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un défaut d'un produit ou réparé par OLYS dans un délai

Article 8 - RESERVE DE PROPRIETE

Article 3 - RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. Le Client s'oblige personnellement à l'égard de OLYS à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement, des équipements achetés, avant le paiement. Cependant, quoiqu'encore nonropriétaire jusqu'au complet paiement du prix, le Client déclare assumer dès la livraison qui le constitue gardien, les risques quels qu'ils soient, et demeurer en conséquence responsable de tout dommage pouvant survenir aux équipements, même par cas fortuit ou force majeure. Le Client garantira ce risque auprès d'une compagnie notoirement solvable, et justifiera du paiement des primes. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont OLYS revendique la propriété. A défaut, OLYS a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais du Client. OLYS pourra interdire au Client de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures de OLYS, il est expresséement stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises livrées mais impayées et e la livraison, le Client et sur out livraison déterminée. A c

Article 9 - CLAUSE RESOLUTOIRE

Article 9 - CLAUSE RESOLUTOIRE
En cas de non-paiement et à moins que nous préférions
demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous
réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure,
restée sans effet sous un délai de 48h, et de revendiquer les
marchandises livrées, les frais de retour restant à la charge de
l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de
clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts que
OLYS pourrait faire valoir à l'égard du Client.

Article 10- RESPONSABILITE

Article 10- HESPUNSABILITE
Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de OLVS, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client à OLVS au titre de la commande concernée. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de OLVS les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de

commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en récianation dirigée contre OLYS par le Client du fait des dommages subis par un tiers. La responsabilité de OLYS com ne saurait en outre être préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre OLYS par le Client du fait des dommages subis par un tiers. La responsabilité de OLYS com ne saurait en outre être engagée en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde decelles-ci. Ces données ne seront en aucun cas reimplantées par OLYS sur les matériels en cas de perte. Le Service après- vente de OLYS ne procédera dans aucun cas à un transfert ouà une sauvegarde des données du Client, sauf cas particuliers et prestations payantes. Dans le cadre de la réparation d'un produit, la garantie de OLYS en imite strictement à l'aspect matériel et ne couvre en aucun cas l'aspect logiciel. OLYS n'est responsable d'aucun dommage lié de manière directe ou indirecte aux Produits livrés, à son utilisation, à la déformation/perte de données, aux déficits d'exploitation, bénéfice, frais inutiles, dommages corporels, mobiliers, immobiliers, qui pourraient survenir du fait de l'achtat des Produits. OLYS n'est pas tenue responsabilité de OLYS ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Produits notamment pour cause d'incompatibilité de DLYS. La responsabilité de OLYS. La responsabilité de OLYS ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de OLYS. La responsabilité de OLYS ne saurait être engagée pour tous dommages inhérents à l'utilisation du vistème et la suconcession de ses logiciels. En conséquence, le Client est énatièrement sur leplan de leur rentabilité. Le Client est équale

Article 11 - DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS

arruce 11 – DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS
Le Client est seul responsable de ese droits d'utilisation. Le client
n'acquiert aucun droit de propriété sur les bigiciels inscrits au
catalogue OLYS; les supports et la documentation associés livrés
avec les matériels. Seuls les programmes en code objet sont
fournis au Client. OLYS concede au Client un droit d'utilisation
incessible sur les seuls matériels qu'il lui livre et qui sont identifiés
dans le bon de livraison ou sur le contrat de maintenance. Ce droit
d'utilisation cesse lors de la déconnexion ou de la mise au rebut
des matériels identifiés, ou à l'issue des contrats d'abonnement.

Article 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Article 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, fiches produits, produits, photographies remis à nos clients demeurent la propriété exclusive du fournisseur ou de OLYS, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Sauf accord préalable écrit, les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible orter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur ou OLVS.

Article 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTES OLYS recueille des informations

Article 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

OLYS recueille des informations concernant ses clients notamment lors de la création du Compte Client. Ces informations lui permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des clients, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion des confession des impayés et du contentieux, à la gestion des oricis, la gestion des des avis. Les données sont conservées pour une durée maximale de 10 ansà compter de la fin de la relation commerciale et sont destinées au personnel habilité de OLYS, aux services chargés du contrôle, aux organismes, auxiliaires de justice et sont destinées au personnel habilité de OLYS, aux services chargés du contrôle, aux organismes, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances. Ces données peuvent être utilisées pour l'envoi d'informations et offres promotionnelles de la part de OLYS, dont le Client peut se désinscrire à tout moment en décochant l'option page Mon Compte / Gérer mes abonnements Newsletter. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifée) et le Péglement déméral sur la Protection des Données, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles. Il peut également demander la limitation du traitement de données le concernant. Pour en savoir plus ou exercer ses droits, le Client peut écrire à doc@oroupe-tilc.com ou à OLYS SAS, DPO, 2 rue des Erables 69760 LIMONEST. Sa demande devra préciser ses nom(s), prénom(s), numéro de client. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment torsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci. Le consommateur est informé de la possibilité qu'il a de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Blotel. Enfin, il a la possibilité c

competentes en matiere de protection de donnees personnelle Article 14 – RÉFÉRENCES
Sauf refus express du CLIENT préalablement à la signature des présentes, OLYS est autorisé à utiliser et reproduire le nom, le logo et la marque du CLIENT sur tout support promotionnel au titre de référence commerciale ; A cet égard, le CLIENT concède à OLYS une licence mondiale, non-exclusive, non-transmissible, sans redevance, et révocable, pour la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout support. Le CLIENT garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout intellectuelle nécessaires et que cette utilisation par OLYS n'affectera et n'enfreindra pas les droits d'un tiers.

Article 15 - PRESCRIPTION - CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Par dérogation à l'article L110-4 du Code de commerce aucune réclamation Client ne sera recevable passé un délai de 1 an à compter de la date de la commande. Conciliation préalable et obligatoire : Les Parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'amplication out de l'interprétation du présent contrat. En en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat. En l'absence d'accord amiable dans un délai maximal de un mois à compter de la survenance du litige, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumis au Tribunal de Commerce de LYDN, quelles que soient les conditions de vente, le lieu de commande ou de la livraison, et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluraitié des défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le tribunal

territorialement compétent dont relève le siège du Client. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat. Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Le fait pour OLYS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses des présentes, nepeut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Autres prestations : Toutes prestations de la maintenance sont régis sur le document appelé Contrat de maintenance disponible à l'adresse https://www.bimp-pro.fr/contrats-2/....

ANNEXE Contrat de garantie commerciale applicable aux clients professionnels

Applicable à compter du 07 aout 2024

1. DEFINITION ET OBJET DE LA GARANTIE

- Définitions :
 « Prix d'Achat Initial » correspond au prix d'achat initial du produit concerné, toute remise attachée au produit déduite.
 - « Avoir » s'entend comme un avoir valable un an à compter de sa date d'émission utilisable uniquement auprès de BIMP PRO.

Objet de la Garantie
Cette garantie a pour objet la réparation, le remplacement du produit, l'émission d'Avoir, ou toute autre prestation de service en relation avec le produit, ou encore toute exigence énoncée dans la garantie commerciale.

2. QUI EST LE GARANT ?

- Nom : OLYS (« BIMP PRO » ou « Notre Société ») Coordonnées postales : 2 RUE DES ÉRABLES 69760 LIMONEST
- Coordonnées téléphoniques : 04 72 60 39 02
 Courriel : bimp@bimp.fr

3. COMMENT METTRE EN OEUVRE LA GARANTIE COMMERCIALE BIMP PRO ? En cas de dysfonctionnement, munissez-vous de la facture d'achat du produit concerné et contactez-nous

Après diagnostic, le produit défectueux pourra faire l'objet, au choix de BIMP PRO, durant les 3 ans après la livraison :

- P PHO, durant les 3 ans après la livraison:
 D'une réparation si elle est possible, dans la limite d'un montant
 égal à 70% du Prix d'Achat Initial;
 À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques
 équivalentes ou supérieures et dans la limite d'un montant égal
 à 70% du Prix d'Achat Initial;
 À défaut, d'un Avoir d'un montant égal à 70% du Prix d'Achat
 Initial.

Lorsque le produit n'est pas réparable et est remplacé ou fait l'objet d'un avoir ou d'un remboursement, le produit retourné est cédé à BIMP PRO.

4. COMBIEN COUTE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale 3 ans est gratuite et s'applique par défaut à tous les produits vendus par BIMP PRO.

5. QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE ?

Le produit est garanti :
- Les trois (3) premières années après la livraison par la garantie

QUELLE EST L'ÉTENDUE TERRITORIALE DE LA

La garantie commerciale est applicable à tous les produits achetés auprès de BIMP PRO quel que soit le pays. En cas changement de localisation géographique par rapport à la commande initiale, les frais de transport aller et retour seront à la charge du client.

7. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS DE GARANTIE ?

7. OUELLES SONT LES EXCLUSIONS DE GARANTIE?
Les batteries, sujettes par nature à un vieillissement qui entraîne une baisse de leur autonomie, les accessoires et les pièces d'usures (comme par exemple, clavier, transformateur, charnière d'écran, ventilateur...) ainsi que les consommables, sont garantis dans les durées limites de la garantie initialement proposée par le constructeur.

Les produits reconditionnés et les pièces détachées hors catalogue

Les produits reconditionnes et les pieces detachees nors catalogue standard utilisées dans le cadre de réparations sont également exclus des garanties commerciales. Une panne déclarée après la date de fin de garantie n'est pas couverte par la garantie. Un produit présentant un cas d'exclusion de garantie n'est pas couvert par la garantie, quel que soit le dysfonctionnement rencontré sur le produit.

- Cas d'exclusion de la garantie :
 Panne résultat d'une utilisation non conforme aux préconisations d'emploi du manuel ou du fabricant ;
- Panne affectant ou résultant d'une pièce d'usure ;
 Panne affectant ou résultant de l'usage d'un accessoire externe au produit (comme boitiers de transport, alimentations externes, câbles, télécommandes...) ;
- Dommages résultats d'un choc, d'une altération physique ou d'une cause extérieure (foudre, dégât des eaux ou tout autre cas de force

- majeure);

 Dommages résultats d'une oxydation suite à l'exposition à un liquide ou une exposition à des conditions humides;

 Identification du produit impossible de par l'absence ou l'effacement, total ou partiel, de son numéro de série;

 Encrassement du produit suite au non-respect des conditions de nettoyage ou de ventilation;

 Réparation ou modification du produit par toute personne étrangère à BIMP PRO ou au service technique agréé du fabricant.

 Produits d'occasion, secondes mains, reconditionnés.